

En exercice : 28
Présents : 18 + 2 pouvoirs
Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18
Présents : 16 + 1 pouvoir
Date de la convocation : 13 mai 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-un mai le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :	M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
	M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
	M. P.M. NANA	Mme M. BOISNARD	M. P. ROUAULT	M. K. BETTAL
	Mme N. LEFBVRE-BERTIN			
SUPPLEANTS :	Mme Y. MALLIER	Mme Z. HERCEG-GALESNE	M. P. RIVOAL	
POUVOIR :	de M. H. DEPOUEZ à M. P. ROUAULT			
EXCUSES : TITULAIRES :	Mme N. BRIAND	M. H. DEPOUEZ	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA
	Mme B. MILLET			

PERIODE DES VACANCES SCOLAIRES 2025-2026 : MODULATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES QUATRE ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DU SYRENOR.

Madame Karine Boisnard, Vice-Présidente de la compétence Action Sociale, informe que par arrêtés le Département d'Ille et Vilaine a autorisé une capacité d'accueil de :

- 30 places pour le multi-accueil « Câlin-Copain »,
- 20 places pour le multi-accueil « Petit Moulin »,
- 18 places pour le multi-accueil « Caramel et Chocolat »
- 40 places pour le multi-accueil « Bulle d'Eveil »

Vu la délibération n° 66-2012 du 04.07.2012 définissant les horaires d'ouverture des structures Petite Enfance du Syrenor de 8h à 18h30 à compter du 22.08.2012,

Vu la délibération n°79-2021 du 06.10.2021 émettant un avis favorable à la modulation de la capacité d'accueil du matin et du soir pour les établissements d'accueil des jeunes enfants gérés par le Syrenor à compter du 01.10.2021,

Dans un souci d'optimiser les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, il est proposé des aménagements de cette modulation pendant les périodes des vacances scolaires 2025-2026 :

Journées Pédagogiques :

- Fermeture du multi-accueil « Petit Moulin » le vendredi 20 juin 2025.
- Fermeture du multi-accueil « Caramel et Chocolat » le mardi 1^{er} juillet 2025.
- Fermeture du multi-accueil « Câlin Copain » le mardi 8 juillet 2025.
- Fermeture du multi-accueil « Bulle d'éveil » le vendredi 19 septembre 2025.

Vacances d'automne 2025 :

Modulations : du lundi 20.10.2025 au vendredi 28.10.2025 inclus

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants	Capacité d'accueil journalière des enfants
Multi-accueil « Bulle d'Eveil »	25
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	14
Multi-accueil « Petit Moulin »	14
Multi-accueil « Câlin-Copain »	20

Journées pédagogiques :

- Fermeture du multi-accueil « Petit Moulin » le vendredi 31 octobre 2025
- Fermeture du multi-accueil « Câlin-Copain » le mardi 21 octobre 2025

Vacances de fin d'année 2025 :

Fermeture des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du vendredi 26 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus.

Modulations : du lundi 22 décembre 2025 au mercredi 24 décembre 2025.

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants	Capacité d'accueil
Multi-accueil « Bulle d'Eveil »	
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	
Multi-accueil « Petit Moulin »	12
Multi-accueil « Câlin-Copain »	25

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 035-243500766-20250521-68_2025-DE

Journée pédagogique :

Fermeture des 4 Établissements le 02 janvier 2026

Vacances d'hiver 2026 :

Modulations : du lundi 16.02.2026 au vendredi 27.02.2026.

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants	Capacité d'accueil journalière des enfants
Multi-accueil « Bulle d'Eveil »	25
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	12
Multi-accueil « Petit Moulin »	12
Multi-accueil « Câlin-Copain »	20

Vacances de printemps 2026 :

Modulations : du lundi 13.04.2026 au vendredi 24.04.2026.

Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants	Capacité d'accueil journalière des enfants
Multi-accueil « Bulle d'Eveil »	25
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	12
Multi-accueil « Petit Moulin »	12
Multi-accueil « Câlin-Copain »	20

Pont week-end de l'ascension : Fermeture des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant le vendredi 15.05.2026.

Vacances d'été 2026 :

Fermeture des 4 établissements le 13 juillet 2026

Fermeture du multi-accueil de La Chapelle des Fougeretz du lundi 13 juillet 2026 au vendredi 07.08.2026 inclus.

Fermeture des multi-accueils de Gévezé, Montgermont et Pacé du lundi 20.07.2026 au vendredi 14.08.2026 inclus.

Modulations : du lundi 06.07.2026 au lundi 31.08.2026.

Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	Capacité d'accueil journalière des enfants
Multi-accueil « Bulle d'Eveil »	Du 06.07.2026 au 10.07.2026 : capacité 35 Du 10.08.2026 au 14.08.2026 : capacité 20 Du 17.08.2026 au 21.08.2025 : capacité 28 Du 24.08.2026 au 28.08.2025 : capacité 35
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	Du 06.07.2026 au 17.07.2026 : capacité 18. Du 17.08.2026 au 21.08.2026 : capacité 14 Du 24.08.2026 au 28.08.2026 : capacité 18.
Multi-accueil « Petit Moulin »	Du 06.07.2026 au 10.07.2026 : capacité 16. Du 15.07.2026 au 17.07.2026 : capacité 12 Du 17.08.2026 au 21.08.2026 : capacité 14 Du 24.08.2026 au 31.08.2026 : capacité 20.
Multi-accueil « Câlin-Copain »	Du 06.07.2026 au 17.07.2026 : capacité 22. Du 17.08.2026 au 21.08.2026 : capacité 20. Du 24.08.2026 au 31.08.2026 : capacité 30.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité :**

- Émettent un avis favorable à la modulation de la capacité d'accueil ainsi que les dates de fermeture des 4 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) présentés précédemment,
- Actent que ces éléments seront inscrits dans le règlement de fonctionnement de chaque EAJE géré par le Syrenor,
- Demandent à Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor ou en cas d'absence à Madame Karine BOISNARD, Vice-Présidente de la compétence Action Sociale de solliciter l'avis de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine sur ces modifications,
- Autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor ou en cas d'absence Madame Karine BOISNARD, Vice-Présidente de la compétence Action Sociale à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

sa réception en Préfecture le2025,

sa publication le2025 ,

sa notification le2025 .

Le Président

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président

SYNOR - RECHERCHE ET D'ÉTUDES
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE
